



# COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 14.06.2022

## **PROCES-VERBAL** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du MARDI 28 JUIN 2022**

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

Le MARDI 28 juin 2022 à 20h00, en application des art L.2121-10 et L.2122-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en Mairie de Littenheim, le conseil municipal légalement convoqué.

**Présents** : SONNENMOSER Bernard, Maire - Laurent BURCKEL, 1er adjoint, KAPP Florence, 2ème adjointe - GANTZER Nicolas - GERBER Aurore - GUTH Martin - LUTZ Guillaume - REINHART Baptiste - ROBERT Sylvie - SCHWINN Jean-Philippe - WEINSANDO Fabien

**Absents excusés** : ROBERT Sylvie

**Procuration** : ROBERT Sylvie donne procuration à KAPP Florence

**APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22.04.2022 : Approbation à l'unanimité des personnes présentes**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Philippe SCHWINN**

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR** : devis currage de fossé par la société E.T.A, approuvé à l'unanimité

### **2022/18 – MODALITE PUBLICATION DES ACTES**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

#### **Sur rapport de Monsieur le maire,**

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.



# COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 14.06.2022

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 28 JUIN 2022

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

**Considérant** l'absence de site internet de la commune de LITTENHEIM,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

*Publicité par affichage au panneau dédié situé à l'entrée de la mairie 18, rue Principale 67490 LITTENHEIM ;*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE :**

**D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

### 2022-19 REMBOURSEMENT AVANCE DE FONDS - AURORE GERBER

Considérant qu'Aurore Gerber, conseillère municipale, a engagé à ses frais une dépense pour le compte de la Ville pour l'achat de 300 verres plastiques réutilisables d'une valeur de 244.80€ auprès de la société Ecocup Distribution.  
La dépense en question est en lien avec l'organisation de la fête du Jumelage qui aura lieu le 3 juillet 2022.

Vu la facture N° WFR9934 du 27/06/2022

Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal pour rembourser la somme de 244.80€ à Mme Gerber.  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le remboursement de la dépense effectuée par Aurore Gerber pour un montant de 244.80€
  
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



# COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 14.06.2022

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 28 JUIN 2022

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

### 2022-20 REFECTION DES GOUTTIERES DE L'ECOLE ET DE L'EGLISE

Mr le Maire présente le devis de la société Weiss concernant la réfection des gouttières de l'école et de l'église d'un montant de 3 112.60€ HT et 3 735.12€ TTC.

Cette réfection est nécessaire afin de colmater les nombreuses fuites.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal souhaite que l'entreprise Weiss fasse une révision du devis avec le remplacement complet des gouttières avant toute décision.

Il est également demandé à Mr le Maire de réaliser un devis dans une autre société.

### 2022-21 CURAGE DES FOSSES

Suite à l'écoulement de boue qu'il y a eu en bas du village en mai, Mr le Maire a fait appel en urgence à l'entreprise E.T.A DISS pour curer le fossé rue du Bitzen.

Le devis pour cette opération était de 1 020 €TTC cependant la facture ne s'élève qu'à 547.20 €TTC car les buses ont été nettoyées par des conseillers municipaux.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite exécuter le deuxième devis concernant le curage de fossé allant vers Friedolsheim d'un montant de 576€ TTC.

Un troisième devis est également présenté pour curer les fossés de la Rue de Lupstein d'un montant de 1 320 € TTC.

Mr le Maire souhaite attendre que les travaux de la société Adam soient réalisés avant de mettre à exécution ce devis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, prend acte des travaux fait en urgence et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la proposition du maire, à savoir l'exécution immédiate du devis d'un montant de 576€TTC et l'exécution du troisième devis d'un montant de 1320€ TTC après réalisation des travaux de la société ADAM.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### DIVERS :

#### - **Droit de préemption**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a renoncé à exercer son droit de préemption concernant l'habitation au 3a Rue d'Altenheim (Littler/Heid)

#### - **Parc de jeux**

Achat d'une table avec bancs intégrés ainsi que d'une poubelle en bois pour un montant de 897.46€ TTC. La table sera posée au sol.

Le portillon du parc de jeux était bloqué, un technicien de la société IMAJ doit passer dans la semaine du 4 juillet pour le réparer.

Des panneaux « Interdit au chien » et « Espace sans Tabac » seront mis en place.

Il faut prévoir des travaux de bois, demander au propriétaire du chemin si on peut élaguer la végétation.

Le Service Technique étudie la possibilité de mettre un portillon afin de clôturer entièrement l'aire de jeux.

#### - **Création d'un site internet de la commune de Littenheim ainsi que d'une page Facebook.**

Un devis a été demandé à M.Wagner, informaticien pour la mise en ligne et le suivi du site en se basant sur un projet créé par Robin Woehl : littenheim.robin-woehl.fr et aussi créer une page Facebook.

Mme Gerber informe que l'application « Panneau Pocket Application » permet de diffuser aux utilisateurs toutes informations/alertes du village qui se trouvent sur Internet.



# COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 14.06.2022

## **PROCES-VERBAL** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du MARDI 28 JUIN 2022**

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

- **Proposition changement de prestataire pour le photocopieur**  
Nous avons reçu une proposition commerciale du fournisseur Toshiba pour le photocopieur.  
Le photocopieur serait remplacé par un photocopieur plus moderne.  
L'ancien contrat de location sera repris à la charge de Toshiba.  
Le prix à la copie sera légèrement inférieur à celui payé aujourd'hui.  
Cette offre a reçu l'approbation de la grande majorité du conseil.
- **SIVOS : Ecole intercommunale de Lupstein**  
Suite à l'ouverture des plis pour le marché de l'école intercommunale de Lupstein, il a été fait le constat d'une augmentation globale d'environ 20% du coût de la construction.  
Il a été décidé de refaire un appel d'offre pour certains lots. Le lot 06 ossature et charpente bois a connu une augmentation de 50% passant de l'estimation par le bureau d'études de 1 056 475 € à 1 505 686 € HT.  
D'autre part le lot n°07 ossature métallique/bardages n'a pas trouvé de candidat.  
Il a été décidé de refaire un appel d'offres pour le lot 06 et 07.  
Cela va entraîner un retard dans l'avancement des travaux.  
Quoi qu'il en soit le projet est maintenu et dès cet été apparaîtra sur nos impôts fonciers la rubrique SIVOS et le montant à payer.
- **Espace sans tabac**  
En attendant la rédaction d'un avenant à la convention incluant dans les zones sans tabac l'aire de jeux et l'arrêt de bus, la commune a déjà mis en place une affiche Espace Sans Tabac à l'arrêt de bus.
- **Plan Canicule**  
Le Plan Canicule est activé nationalement en France depuis le 1er juin 2022, jusqu'au 15 septembre. Conformément à ses directives, un registre a été ouvert en mairie pour y inscrire les personnes fragilisées. Mme Kapp, comme l'année précédente, se propose de prendre contact avec ces personnes.  
Il faut signaler toutefois que toutes ces personnes sont actuellement suivies par des membres de leur famille.
- **Installation pylône télécommunications sur terrain de Binder Joseph.**  
Mr le Maire informe que des études géologiques ont été réalisées par un cabinet spécialisé sur une parcelle du terrain de M Binder Joseph afin que TDF puisse y implanter un pylône de télécommunication.
- **Plan communal de distribution de comprimés d'iode au cas d'accident nucléaire**  
Suite à la transmission par la Préfecture du document « Plan communal de distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire ». Le Maire suggère la création d'un groupe de 4 personnes afin de se répartir les rôles.  
Les personnes volontaires sont Mr Guth, Mr Schwinn et Mr Sonnenmoser.
- **Sécurisation de la cuisine du préau**  
Mr Reinhart évoque la fermeture du rideau métallique du préau qui mériterait de voir changer la serrure et être renforcé par une grille.  
  
Le Service technique étudie le remplacement du volet de la porte de la cuisine du préau.
- M Fischer Bernard a présenté une facture d'un montant de 715€ pour des travaux de réparation de dégâts sur sa façade. Nous nous rapprochons de notre assureur pour connaître notre responsabilité.



# COMMUNE DE LITTENHEIM

Date de convocation : 14.06.2022

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 28 JUIN 2022

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 10

sous la Présidence de M Bernard SONNENMOSER

- Mr Schwinn demande de régulariser la situation du chemin passant sur la parcelle 29 section 20, chemin décrit comme propriété de droit de l'Association Foncière.



- Il est également demandé de contacter la personne qui exploite/entretien la parcelle 72 section 21 (parcelle communale) afin de signer une convention de mise à disposition (jusqu'à changement de décision du Conseil Municipal).

**Le Maire,  
Bernard SONNENMOSER**

**Suivent les signatures du maire et du secrétaire de séance  
Le Secrétaire de séance,  
SCHWINN Jean-Philippe**

**Suivent les signatures des autres conseillers municipaux :**

**BURCKEL Laurent**

**GUTH Martin**

**GANTZER Nicolas**

**KAPP Florence**

**GERBER Aurore**

**LUTZ Guillaume**

**REINHART Baptiste**

**WEINSANDO Fabien**